

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 11 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept et le onze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

Présents : Mmes BERSANS, CLASTRE, LACAVE-PISTAA, HOURS ; MM. BERNADAS, DUPOUY, MEGE, PIAT, SANCHEZ, VALTON, TIRET-CANDELE.

Absents-excusés : M. MICHON (pouvoir à Mme RODRIGUEZ) ; Mme BRUN (pouvoir à M. VALTON) ; M. MARSAGUET (pouvoir à M. MEGE)

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 avril 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents + 3 pouvoirs

2°) Vote des taux des taxes locales 2017

Le conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales. Le produit attendu de **150 405 €** permet d'équilibrer le budget 2017.

Taux des taxes locales 2017 inchangé :

- Taxe d'habitation : 9,19 %
- Taxe foncière bâti : 7,39 %
- Taxe foncière non bâti : 34,41 %

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 3 pouvoirs

3°) Vote du Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine RODRIGUEZ, Maire, vote **les propositions nouvelles** du Budget Primitif de l'exercice 2017.

Subventions : la somme de **39 003 €** est allouée aux associations dont **30 396 €** servant à financer les activités périscolaires et l'association « l'île aux enfants ».

- **Investissement** :

Dépenses : 166 570,00

Recettes : 166 570,00

- **Fonctionnement** :

Dépenses : 557 538,00

Recettes : 557 538,00

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 3 pouvoirs

4) Divers

a) **Elections présidentielles** :

Le bureau de vote fermera à 19 h.

b) **Abris bus** :

L'entretien des abris bus est maintenant financé par la commune et non plus par le Département.

N'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 22 h 05

Les délibérations du Conseil Municipal le cas échéant et le présent compte-rendu seront affichés en mairie.